Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110311-0000007085-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/03/2011
Réception par le Prefet : 14/03/2011
Publication : 18/03/2011

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP-2011-3-2-9
Séance du vendredi 11 mars 2011

CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE COLMAR, FECHT ET RIED : REALISATION D'UNE ÉTUDE DE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2010-3-5-2 du 5 novembre 2010 approuvant le Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried,

VU la délibération n° CG-2010-4-2-4 du 7 décembre 2010 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une subvention de 4 951 € en faveur de la Communauté de Communes du Pays de Brisach pour la réalisation d'une étude de stratégie et de développement touristique ;

- précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65734, programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions